

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 MARS 2017

Étaient présents : Bruno FORTIER, Pascal FAYOLLE, Claude LEGOUY, Françoise NIVESSE, Ronald CLAUX, Michel SPEMENT, Murielle WOLSKI, Virginie DOUAT, Juliette CELESTIN, Maryse BOULEAU, Claude DALLE, Bernard HERBETTE, Nicoletta WUDARSKI, Jacques ZAJDA, Ghislaine LEROY, Rachel DELBOUYS, Tonia VIVIEN, Cécilia LAGACHE, Ludwig FOSSE, Julien PICHELIN, Cédric LECOMTE, Arnaud FOUBERT, Michel ETIENNE, Josy CARREL-TORLET, Florence HARMANT, Jérôme FURET, Rodrigue FERNANDEZ, Jean-Paul LETOURNEUR, Monique CHOBEAU.

Absents ayant donné pouvoirs :

Sylvain DUBOIS pouvoir à Virginie DOUAT,
Isabelle DELEPINE pouvoir à Bruno FORTIER
Sophie CLAUS pouvoir à Arnaud FOUBERT

Est désigné(e) secrétaire de séance : Claude DALLE

Le Conseil municipal, approuve à l'unanimité le procès-verbal des délibérations du 14 décembre 2016.

DELIBERATIONS

DEL 2017-03-01 – INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Vu la démission de Madame Elizabeth SIEGFRIED, acceptée par le Préfet de l'Oise en date du 5 décembre 2016, et prenant effet le 31 décembre 2016,
Considérant que le siège vacant a été proposé à Madame Isabelle DELEPINE, 24^{ème} sur la même liste, qui a accepté de siéger au sein du Conseil municipal par courrier reçu en date du 2 février 2017,

Monsieur le Maire déclare donc Madame Isabelle DELEPINE installée dans ses fonctions de Conseillère municipale.

DEL 2017-03-02 – ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE

Vu la démission de Madame Elizabeth SIEGFRIED, au titre d'Adjoint, acceptée par le Préfet de l'Oise en date du 5 décembre 2016, et prenant effet le 31 décembre 2016,
La candidature de Monsieur Julien PICHELIN est proposée par le Maire, pour la liste « A Crépy-en-Valois, notre parti c'est vous ».

Il est fait appel des candidatures : aucun autre candidat ne se présente

Dépouillement :

Nombre de votants	: 32
Julien PICHELIN	: 23 voix
Jean-Paul LETOURNEUR	: 1 voix
Bulletins blancs	: 7
Bulletins nuls	: 1

Monsieur Julien PICHELIN est élu 9^{ème} adjoint et immédiatement installé dans ses fonctions.

DEL 2017-03-03 – MODIFICATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Sur proposition de Monsieur le Maire, rapporteur, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la modification des commissions municipales comme suit :

- Isabelle DELEPINE intègre la commission Social – Anciens – Logement et la commission Culture – Patrimoine,
- Julien PICHELIN prend en charge la commission Culture – Patrimoine,

De plus, pour faire suite à la démission d'Arnaud FOUBERT au sein des commissions auxquelles, il appartenait :

- Josy CAREL-TORLET le remplace à la commission Finances – Affaires économiques – PME/PMI Artisans
- Sophie CLAUS le remplace à la commission Urbanisme – Agenda 21 – Environnement

DEL 2017-03-04 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le Conseil municipal prend acte du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu sur la base du rapport transmis aux conseillers municipaux.

DEL 2017-03-05- DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2017

Sur proposition de Pascal FAYOLLE, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- La liste des opérations soumises à l'attention du Préfet pour l'obtention de subventions au titre de la DETR 2017.
- Autorise le Maire à solliciter auprès de l'État les subventions DETR au titre de chacun des projets détaillés, et pour les montants de subvention auxquels ils sont éligibles.
- Précise que les crédits nécessaires au financement des opérations concernées seront inscrits au budget de l'année 2017.

DEL 2017-03-06 – EXPOSITION TEMPORAIRE 2017 DU MUSEE DE L'ARCHERIE ET DU VALOIS – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- Autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de la DRAC Hauts-de-France à hauteur de 11.550 euros pour l'exposition temporaire 2017 « Kyudo, la Voie de l'Arc » au Musée de l'Archerie et du Valois.

DEL 2017-03-07 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Sur proposition de Pascal FAYOLLE, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés l'ouverture des postes suivants :

- Un poste à temps complet de Coordinateur des espaces publics sur le cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
- Un poste à temps complet de Responsable du secteur Travaux-Bâtiments sur les cadres d'emplois d'agents de maîtrise territoriaux et de techniciens territoriaux,
- Deux postes à temps complet sur le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
- Deux postes à temps complet d'adjoints techniques territoriaux,
- Un poste à temps complet de gardien de police municipale.

4 abstentions : Arnaud FOUBERT, Michel ETIENNE, Josy CARREL-TORLET, Sophie CLAUS pouvoir à Arnaud FOUBERT.

DEL 2017-03-08 – VACATIONS POUR LA MEDIATHEQUE POUR L'ANNEE 2017

Sur proposition de Pascal FAYOLLE, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- le recrutement de vacataires durant l'année 2017 au sein de la médiathèque, afin d'assurer les missions précitées,
- Fixe le taux horaire brut de rémunération de la vacation à 10,41 €,

- Fixe à 450 le volume maximum d'heures à réaliser pour l'année 2017.

DEL 2017-03-09 – VACATIONS POUR LE MUSEE DE L'ARCHERIE ET DU VALOIS POUR L'ANNEE 2017

Sur proposition de Pascal FAYOLLE, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- Le recrutement de vacataires durant l'année 2017 au sein du Musée de l'Archerie et du Valois, afin d'assurer les missions précitées,
- Fixe le taux horaire brut de rémunération de la vacation à 10,41 €,
- Fixe à 325 le volume maximum d'heures à réaliser pour l'année 2017.

DEL 2017-03-10 – PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Sur proposition de Murielle WOLSKI, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés :

- L'opposition à la prise de compétence par la Communauté de Communes du Pays de Valois en matière de PLU et de documents d'urbanisme en tenant lieu,
- Précise que la présente délibération sera transmise au Président de la Communauté de communes du Pays de Valois, ainsi qu'au Préfet de l'Oise.

4 abstentions : Arnaud FOUBERT, Michel ETIENNE, Josy CARREL-TORLET, Sophie CLAUS pouvoir à Arnaud FOUBERT.

DEL 2017-03-11 – DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT EN VUE DE CESSION – IMMEUBLE DU 12 AVENUE ALBERT DELAFOSSE

Sur proposition de Murielle WOLSKI, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- La désaffectation de l'immeuble sis à Crépy-en-Valois, 12 avenue Albert Delafosse, suite à l'interruption de toute mission de service public après le déménagement de la Police municipale.
- Approuve son déclassement du domaine public communal pour le faire entrer dans le domaine privé communal, en vue de sa cession future,
- Autorise le Maire à signer tout acte et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DEL 2017-03-12 – BUDGET ASSAINISSEMENT – VERSEMENT DE SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT – MISE EN SEPARATIF DES RESEAUX DE LA RUE RATISBONNE

Sur proposition de Murielle WOLSKI, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- Déclare d'intérêt public local les travaux de branchements des particuliers au réseau séparatif d'assainissement,
- Justifie cet intérêt public local par :
 - le contrôle des raccordements corrects de toutes eaux usées
 - l'incitation des particuliers à se raccorder rapidement pour atteindre un taux de collecte optimal,
 - la rentabilité au mieux des investissements
- Procède au versement des subventions d'équipement suivantes :

Attributaire	Adresse	Montant de subvention
Melle Céline PATRY	1 rue Ratisbonne	164,55 €
M. et Mme J-Philippe KAUS	3 rue Ratisbonne	1.000,00 €
M. Jacques RICHET	28 rue Ratisbonne	1.000,00 €

- Précise que les dépenses correspondantes sont imputées au budget assainissement, sur le chapitre 67 - article 6742 « subventions exceptionnelles d'équipement ».

DEL 2017-03-13 – CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCE AVEC LE DEPARTEMENT DE L'OISE AU TITRE DE LA GESTION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL POUR L'IMPLANTATION DES ABRIS-VOYAGEURS

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer la convention de délégation de compétence à conclure avec le Département de l'Oise au titre de la gestion du domaine public communal pour l'implantation des abris-voyageurs départementaux.

DECISIONS DU MAIRE PRISES DEPUIS LE CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2016

Conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du CGCT, Monsieur le Maire rend compte des décisions n° 122/2016 à 13/2017.

122/2016 – BACS DEGRAISSEURS DES RESTAURANTS SCOLAIRES

Un contrat d'entretien est signé avec les Établissements MOUTON à Compiègne, pour l'entretien et la vidange des bacs dégraisseurs à compter de 2017, à raison de 3 interventions par an, facturées chacune 362,18 €/HT pour le restaurant scolaire Charles-Péguy et 358,67 €/HT pour le restaurant scolaire Jules-Massenet.

123/2016 – BAC DEGRAISSEUR DU RESTAURANT MASSENET – AVENANT 2016

Un avenant au contrat d'entretien est signé avec les Établissements MOUTON, à Compiègne pour une intervention supplémentaire en 2016 demandée par la Ville, facturée 348,22 €/HT.

124/2016 – REGIE D'AVANCE DE LA MEDIATHEQUE

La régie d'avances de la médiathèque municipale est supprimée à compter du 1^{er} décembre 2016.

125/2016 – AVENANT AU MARCHE 16T12/LOT 2 – TOITURE SALLE DE MUSCULATION

Vu le besoin apparu lors de l'exécution des travaux suite à la découverte d'une dalle béton et considérant qu'il est nécessaire d'isoler avec de la laine de roche le plancher des combles, un avenant au lot 2 (couverture) du marché de travaux 16T12 est signé avec la Société ROQUIGNY, à Soissons.

Le coût des travaux supplémentaires s'élève à 833,00 €/HT, portant le montant total du lot 2 à 10.411,98 €/HT.

126/2016 – MARCHE PUBLIC 16T19 – CREATION D'UNE VOIE NOUVELLE

Un marché de travaux pour la création d'une voie nouvelle entre le RD25 et la zone industrielle, d'un montant total de 187.242,85 €/HT est conclu avec :

- Lot 1 (Voirie) : Société COLAS EST, à Senlis (60300), pour un montant de 168.575,70 €/HT.
- Lot 2 (éclairage public) : SAS SDEL, à St-Just-en-Chaussée (60130, pour un montant de 10.692,00 €/HT
- Lot 3 (espaces verts) : Société HIE PAYSAGE, à JAUX (60880), pour un montant de 7.975,15 €/HT

127/2016 – SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF ADAPTE « TIVA »

Une convention est signée avec le Conseil départemental de l'Oise pour l'organisation du service TIVA (Transport Collectif en faveur des personnes handicapées) à compter du 1^{er} janvier 2017.

128/2016 – GESTION DE L'ENERGIE EN LIGNE

Le contrat signé avec ELECTRICITE DE FRANCE est renouvelé pour une durée de 36 mois à compter du 1^{er} décembre 2016, afin de suivre et analyser les dépenses et consommations des sites de la Ville. Le service est facturé 100 €/HT par mois.

129/2016 – TARIFS DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES

A compter du 1^{er} janvier 2017, les tarifs pour la location des salles sont modifiés comme suit :

- Salle de Justice de paix (réunions diverses)	120,00 €
- Salle des fêtes (réunions diverses, vins d'honneur)	250,00 €
- Salle des fêtes (loto, bal et manifestation festive)	600,00 €
- Hôtel d'Orléans (réunions diverses)	120,00 €
- Maison des anciens (réunions diverses)	120,00 €
- Espace Rameau (réunions diverses)	120,00 €

Tous ces tarifs s'entendent par jour d'utilisation.

Les recettes seront encaissées sur la régie de recettes « Location de salles municipales de Crépy-en-Valois ».

130/2016 – MARCHÉ PUBLIC 16S16 – SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS

Un marché de services de 36 mois est signé avec la société ORANGE pour la mise en œuvre des services de télécommunication, pour la téléphonie fixe : abonnements, appels entrants, appels sortants, accès de base, accès primaire, lignes analogiques, pour un montant total de 81.292,24 €/HT.

131/2016 – CONVENTION « PASS PERMIS CITOYEN »

Une convention de partenariat tripartite est signée avec le Conseil départemental de l'Oise et Madame Laura MASSON, domiciliée à Béthisy-St-Pierre, 100 allée de la forêt. Le Conseil départemental accordera une aide financière de 600 € à l'intéressée en contrepartie d'une contribution citoyenne de 70 heures au service de la Ville de Crépy-en-Valois.

01/2017 – MAINTENANCE DES LOGICIELS CIRIL

Un avenant est conclu avec la société CIRIL GROUPE SA, à Villeurbanne. Les redevances annuelles de maintenance (licence Oracle, logiciel, assistance téléphonique) sont portées à :

- 5.921,75 €/HT pour la gestion financière (marché 2010-16)
- 5.818,51 €/HT pour la gestion des ressources humaines (marché 14F02)

Elles sont payables trimestriellement à terme échu.

02/2017 – AVENANT AU MARCHÉ PUBLIC 16T18 – CURAGE DU BASSIN DU VIVIER AUX MOINES

Afin de procéder à l'arrachage des haies de troènes autour du bassin, un avenant est conclu avec la société FUDALI, à Borest. Les travaux supplémentaires s'élèvent à 4.200 €/HT, ce qui porte le montant total du marché à 33.200 €/HT.

03/2017 – CONTRATS D'ASSURANCES - VEHICULES

Un avenant est signé avec la SMACL ASSURANCES à NIORT (79031) : la régularisation pour 2016 s'élève à 1.997.31 €/HT, et par dérogation au cahier des charges, les véhicules propriété de la Ville bénéficient de la garantie « tous dommages » jusqu'à 10 ans révolus au lieu des 5 ans prévus par le contrat initial,

04/2017 – CONTRATS D'ASSURANCES - DOMMAGES AUX BIENS

Un avenant est signé avec la SMACL ASSURANCES à NIORT (79031) : à compter du 1^{er} janvier 2017, la cotisation annuelle révisée s'élève à 74.511,95 € pour 66.648 m² de superficie assurée.

05/2017 – MISE À DISPOSITION D'UN LOGEMENT COMMUNAL

Une convention d'occupation précaire pour 6 mois, à compter du 1^{er} janvier 2017, est signée avec Madame CHAUSSIER pour l'occupation d'un logement de type III situé 10 cours Foch.

Le montant de la redevance mensuelle est fixé à 465,33 €. Les abonnements et consommations de fluides sont à la charge de l'occupant.

06/2017 – MARCHÉ 14F05 – FOURNITURE DE MATERIEL POUR ELECTRICITE

Un avenant est conclu avec la société CGE Distribution à Compiègne relatif à une augmentation de 10 % du montant du marché à bons de commande, portant le montant du marché à 66.000 €/HT.

07/2017 – DRESSAGE CANIN

Une convention d'un an est signée avec l'entreprise des Gardiens de la Lune de Sang à Behericourt (60400), pour des séances d'entraînement avec les agents de la Police municipale, facturées 80 €/TTC (dont 30€ de déplacement).

08/2017 – MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES – LOCATION DE SALLES MUNICIPALES

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire, la régie de recettes encaisse les produits ci-dessous, soit en numéraire, soit en chèque :

- Tarification pour la location des salles municipales ;
- Chèque de caution remis par l'utilisateur dans le cadre de la location d'une salle municipale et encaissé, lors de la restitution de cette dernière, dans les cas suivants :
 - Dégradations,
 - Matériel disparu,
 - Nettoyage et rangement non effectués.

09/2017 – CONVENTION « PASS PERMIS CITOYEN »

Une convention de partenariat tripartite est signée avec le Conseil départemental de l'Oise et Monsieur Clément RENOULT, domicilié à Crépy-en-Valois, 8 rue des Cèdres. Le Conseil départemental accordera une aide financière de 600 € à l'intéressé en contrepartie d'une contribution citoyenne de 70 heures au service de la Ville de Crépy-en-Valois.

10/2017 – STAGES ORANISES PAR LE SERVICE SPORTS-JEUNESSE

Une convention est signée avec l'association des GRIMPEURS COMPIEGNOIS, pour l'organisation de 3 séances de découverte de l'escalade pour 16 enfants maximum, pour un montant de 600 €/TTC.

11/2017 – STAGES ORANISES PAR LE SERVICE SPORTS-JEUNESSE

Une convention est signée avec l'association LES ARCHERS COMPIEGNOIS pour l'organisation de 3 séances de découverte du tir à l'arc pour 16 enfants maximum, facturées 5 euros par enfant.

12/2017 – AMENAGEMENTS DES LOCAUX PM ET ASSOCIATIONS

La Société d'Aménagement de l'Oise (SAO) est autorisée à signer les avenants des marchés relatifs à l'aménagement des locaux de la police municipale et de locaux associatifs :

Marché n°15-225/Maîtrise d'œuvre (Diatechnie / l'Atelier d'architecture),
montant de l'avenant : 3.356,78 €/HT, nouveau montant du marché : 42.264,01 €/HT (+8,63%).

Marché n°16-131/lot 1 Démolitions Gros-œuvre Maçonnerie (Piazza Bâtiment), montant de l'avenant : 17.036,65 €/HT, nouveau montant du marché : 119.508,61 €/HT (+16,63%).

Marché n°16-132/lot 2 Couverture Étanchéité (Monsegu), montant de l'avenant :
-4.999,00 €/HT, nouveau montant du marché : 48.446,40 €/HT (-9,35%).

Marché n°16-133/lot 3 Bardage/vêtements de façades (Sprite), montant de l'avenant : 1.200,01 €/HT,
nouveau montant du marché : 41.117,58 €/HT (+3,01%).

Marché n°16-134/lot 4 Menuiseries extérieures (Maw), montant de l'avenant :
-12.450,00 €/HT, nouveau montant du marché : 76.069,00 €/HT (-14,06 %).

Marché n°16-136/lot 6 Menuiseries intérieures (Fauquet), montant de l'avenant :
362,91 €/HT, nouveau montant du marché : 27.020,06 €/HT (+1,36%).

Marché n°16-138/lot 8 Plomberie Sanitaires Chauffage Ventilation (Sanibat 60), montant de l'avenant : 2.911,55 €/HT, nouveau montant du marché : 100.211,55 €/HT (+2,99%).

Marché n°16-139/lot 9 Electricité (Sedd), montant de l'avenant : 10.216,24 €/HT, nouveau montant du marché : 66.743,19 €/HT (+18,07%).

13/2017 – ACCORD CADRE N°14AC25 – MARCHÉ N°3

Un troisième marché subséquent est conclu avec le groupement d'urbanistes dont le mandataire est la société BECARDMAP Architecture Urbanisme Paysage à PARIS, pour un montant de prestations s'élevant à 15.953,40 €/HT.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h40.

Le Maire,
Bruno FORTIER

